

Viti : des prêts bonifiés pour rembourser les PEG

02/10/2023



Actus Agricoles

La succession des crises inflationniste, sanitaire et climatique exacerbe les difficultés structurelles dans certains bassins viticoles créant une situation de crise pour cette filière majeure pour l'économie française. Ces tensions affectent la trésorerie des entreprises viticoles alors que nombre d'entre elles doivent rembourser des emprunts bancaires, souscrits suite à la crise de la Covid-19 ou à la guerre en Ukraine.

Pour les accompagner dans le remboursement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE), le Gouvernement va mettre en place début 2024 un dispositif de prêts bonifiés à 2,5% de manière à permettre aux viticulteurs d'étaler dans le temps leurs obligations bancaires et ainsi de libérer de la trésorerie. Ce dispositif, construit avec les filières viticoles, sera adossé au régime de minimis agricole (plafonné).

Un appel à candidature auprès des établissements bancaires sera lancé à cet effet, indique le ministère de l'agriculture dans un communiqué du 2 octobre 2023.

Ce dispositif vient compléter le plan de soutien annoncé le 6 février dernier qui prévoit la mise en œuvre de mesures de gestion de crise. Ainsi, le Gouvernement mobilisera 200 M€ pour engager une campagne de distillation de crise et 30 M€, en s'engageant, selon les besoins, jusqu'à 38 M€, pour la mise en œuvre d'un plan d'arrachage sanitaire aux côtés du Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux (CIVB) et de la Région Nouvelle Aquitaine mobilisant, respectivement, de 19 M€ et 10 M€.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/viti-des-prets-bonifies-pour-rembourser-les-peg/>